



**BANQUE
LAURENTIENNE**

COMMUNIQUÉ

pour diffusion immédiate

LA BANQUE LAURENTIENNE FRANCHIT UNE AUTRE ÉTAPE DANS LA MISE EN PLACE DE SON PLAN D'AFFAIRES

Montréal, le 4 novembre 2004 – La Banque Laurentienne a annoncé aujourd'hui la conclusion d'une entente de principe avec l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. selon laquelle cette dernière acquiert la totalité des actions de BLC Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc., présentement détenues par la Banque Laurentienne et la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque. Cette transaction est assortie d'une entente de distribution de 10 ans. La Banque Laurentienne franchit ainsi une nouvelle étape de son plan d'affaires en poursuivant son objectif de concentration dans les secteurs d'activité où elle détient des avantages compétitifs.

L'entente prévoit le paiement d'un montant initial de 65 millions de dollars au moment de la clôture de la transaction et d'un montant final de 8 millions de dollars à la fin de la cinquième année. Le montant initial est assujéti à une clause de récupération pouvant aller jusqu'à 28 millions de dollars au cours des cinq premières années, si certaines conditions ne sont pas satisfaites; le montant final est également assujéti à certaines conditions.

Cette entente permettrait à la Banque de dégager un gain pouvant atteindre plus de 30 millions de dollars, sujet à certaines conditions, dont les résultats de ventes. La Banque prévoit comptabiliser une portion de ce gain lors de la clôture de la transaction, et le solde, au cours des années initiales de l'entente de distribution. La clôture de la transaction est prévue le 22 décembre 2004 au plus tôt, sous réserve des approbations réglementaires et de compléments de vérification diligente. Les impacts de l'entente sur les résultats de la Banque seront divulgués lors de la publication des résultats de la Banque Laurentienne du premier trimestre de 2005.

Un levier pour propulser la croissance des affaires de la Banque Laurentienne

Cette transaction est la suite logique des autres actions entreprises par la Banque au cours de la dernière année. Elle procure en outre à l'entreprise des ressources additionnelles pour intensifier ses actions visant à améliorer sa rentabilité et s'inscrit dans sa stratégie de se concentrer dans les secteurs d'activité où elle détient une position stratégique.

M. Raymond McManus, président et chef de la direction de la Banque Laurentienne, a déclaré : « Cette décision est un autre pas dans l'exécution de notre plan d'affaires adopté il y a un an. Nous indiquions lors de l'annonce de notre plan triennal que nous souhaitions miser sur nos meilleurs atouts afin d'améliorer notre efficacité, notre relation client et notre rendement. C'est exactement ce que cette entente nous permet de réaliser. Notre plus grande force dans le

domaine des fonds communs de placement est notre capacité à conseiller nos clients en fonction de leurs besoins et priorités financières. Cette entente nous permettra de canaliser nos énergies sur le développement de nos volumes d'affaires avec la force de notre équipe de conseillers en succursales, en plus d'élargir notre gamme de produits de fonds communs de placement. »

L'Industrielle Alliance s'est bâti au cours des dernières années une bonne réputation dans les domaines de la gestion institutionnelle et patrimoniale et de la gestion de fonds distincts et de fonds communs de placement. L'entente conclue permettra à la Banque Laurentienne de continuer de distribuer les Fonds R à ses clients et d'élargir son offre de produits en plus d'assurer une stabilité, à la fois à ses clients et à ses employés. M. McManus a d'ailleurs ajouté à ce sujet : « La négociation des conditions de l'entente de distribution était très importante pour nous. Il était essentiel que nous parvenions à conclure une entente à long terme, avec un partenaire désireux d'investir et d'établir un solide partenariat avec nous. Avec l'Industrielle Alliance, solide entreprise québécoise, nous avons trouvé un excellent partenaire. »

La Banque Laurentienne a réalisé plusieurs transactions importantes au cours de la dernière année dans ses efforts pour retrouver une rentabilité satisfaisante. La direction de la Banque considère maintenant que les principales actions de recentrage qu'elle devait effectuer ont été réalisées. Elle consacrera dorénavant ses efforts sur ses objectifs de croissance, l'optimisation de ses processus en vue d'améliorer son efficacité et le renforcement des synergies entre ses lignes d'affaires. M. McManus a ainsi conclu sur le sujet : « Les secteurs des Services financiers aux particuliers et des Services financiers aux entreprises, ainsi que nos filiales Valeurs mobilières Banque Laurentienne et B2B Trust, sont maintenant les créneaux de base des activités de la Banque Laurentienne, ceux dans lesquels nous considérons être bien positionnés et sur lesquels nous misons pour notre développement. »

Fondée en 1846, la Banque Laurentienne se situe au septième rang des banques à charte canadienne (Annexe I) avec un actif au bilan de plus de 16 milliards de dollars et des actifs administrés de 15 milliards de dollars. Elle répond à l'ensemble des besoins bancaires et financiers des particuliers, des petites et moyennes entreprises, et des conseillers financiers indépendants, grâce à une gamme complète de produits hautement concurrentiels et à un service personnalisé de qualité supérieure. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto. L'adresse de son site Internet est www.banquelaurentienne.com

- 30 -

Pour renseignements :

Médias

Gladys Caron
Vice-présidente, Affaires publiques et communications
Bureau : (514) 284-4500, poste 7511
Cellulaire : (514) 893-3963
gladys.caron@banquelaurentienne.ca

Relations avec les investisseurs

Alicia Zemanek
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs
et gestion intégrée des risques
Bureau : (514) 284-4500, poste 5916
alicia.zemanek@banquelaurentienne.ca